

Médoc, la Diagonale de la Pauvreté

Depuis le début de l'année les médias se sont fait l'écho du «mal vivre Médocain» avec en point d'orgue l'élection de deux frontistes au Conseil Départemental. Cet état de fait reflète le ras le bol de nombreux Médocains qui ne se retrouvent plus dans les «discours conventionnels» et qui espèrent que leurs conditions de vie s'améliorent en votant pour les candidats de l'extrême droite. Ce sentiment de «laisser pour compte» et ce désarroi sont exacerbés par la proximité des grands et riches domaines viticoles mondialement connus.

Il est inconcevable qu'à l'aube du 21ème siècle nous soyons de nouveau confrontés à ces idées d'un autre temps.

Nous n'avons plus d'autre choix que d'unir nos énergies, de coopérer pour vivre dans une société soutenable, profondément humaine et solidaire.

Il est pour nous grand temps de tout mettre en œuvre

pour aller vers ces personnes et de mettre en œuvre des projets d'envergure pour relocaliser les entreprises, les services, les énergies...

Produire et consommer localement s'impose comme une nécessité absolue pour les populations à l'égard de leurs besoins élémentaires et légitimes. Sans se fermer aux échanges complémentaires, les territoires devraient alors autonomes valorisant et soignant leurs ressources locales. Agriculture à taille humaine, artisanat, petits commerces...devraient être réhabilités afin que le maximum de citoyens puissent redevenir acteurs de l'économie.

Ce changement ne pourra se faire qu'en favorisant les circuits courts, l'économie circulaire et une implication pleine et totale des citoyens ainsi que des collectivités territoriales.

Le groupe «**Ensemble pour Saint Laurent Médoc**» est à votre disposition pour aborder tous les sujets qui vous préoccupent.

Marie-Odile BEAUPUY, Nathalie MARTIN, Didier DURET, Gérard SIRIEIX.

Rassemblement Bleu Marine

Chers Saint Laurentaises et Saint Laurentais

Les élus du Front National expriment leur mécontentement :

- Nous ne sommes pas consultés lors des Commissions
- Nos avis ne sont pas pris en compte
- Nous déplorons l'absence de Monsieur le Maire pour certaines Commissions
- Notre commune est trop souvent citée pour des pro-

blèmes de trafic en tous genres, cambriolages, agressions...

Nous ne sommes plus en sécurité.

Comment construire le Saint Laurent de Demain avec une majorité qui refuse de prendre en compte l'avis de ses administrés qui se sont exprimés par leur vote lors des dernières élections municipales.

Néanmoins nous restons et resterons vigilants pour l'avenir.

GIANNELLI Benito, VIGATO Nataly



Les dates à retenir cet été

Le **Rassemblement et le Défilé des Pompiers le 14 Juillet** Place du 8 Mai 45.

L'accueil de nos amis belges dans le cadre du **Jumelage avec Manage les 7, 8, 9 et 10 août.**

Le **Marché des Producteurs de Pays le 22 Août**, Place de la Mairie

Le **Forum des Associations le samedi 05 septembre**

Pour recevoir les informations de l'Office de Tourisme et de la Mairie, envoyez un courriel à : officetourisme.slm@orange.fr

Dans l'édition de la Voix des Associations 2015, l'article de la Cocarde Badminton n'apparaît pas; nous présentons nos excuses à tous les membres de la section et l'insérons ici pour réparer cet oubli !

Cocarde Badminton.

Cette année fut un très grand cru pour la cocarde badminton. Tout d'abord notre célèbre tournoi sénior a fait son retour dans le calendrier des compétitions officielles. Il a eu un grand succès et permet à notre section de retrouver une notoriété déjà historique.

Puis, à l'occasion des 30 ans de la Cocarde Omnisports, la section badminton, en partenariat avec IZBAC et le Château LAROSE TRINTAUDON, a accueilli d'immenses champions, parmi lesquels Matthieu LO YING PING (5 fois champion de France juniors, et 5 fois n°2 français), le talençais, Lucas CLAERBOÛT (vice-champion de France), Laura CHOINET (championne de France en double mixte). Ces champions ont animé le Gala des Châteaux, avec beaucoup d'humour et de talent, ils ont fait la démonstration d'un badminton de très haut niveau.

La saison 2014/2015 démarre, elle, sous les meilleurs auspices, avec des effectifs en très forte hausse. L'école de badminton grandit, se structure, avec la présence de 2 à 5 adultes par séance, un créneau supplémentaire a même été créé le lundi soir au vu de

l'augmentation du nombre de jeunes !

Sur le plan sportif, les compétiteurs se régalaient et ramènent de nombreuses victoires et places d'honneur en tournoi. Ils restent sur la lignée de la saison précédente !!

Nous avons, aussi, engagé cette saison 4 équipes en compétition interclub, (seulement 2 équipes l'année passée!) Nous comptons donc 2 équipes interclub mixtes, comme l'an passé, les garçons se mobilisent et créent une équipe interclub 100% masculine, et les filles ne se laissent pas faire et montent aussi une équipe 100% dame. C'est très encourageant !!

Enfin, la plus grande réussite de la Cocarde Badminton est certainement de nourrir et d'essayer de préserver la convivialité de notre section qui permet à chacun des adhérents de trouver sa place et de passer un bon moment !!!

Sportivement

Nadège DUCOS, Présidente de la section Badminton



Jun 2015

Lettre d'Information Municipale

Edito

Voici enfin la première lettre d'information municipale de ce 2° mandat. Certains d'entre vous se sont étonnés à juste titre, de l'absence d'information depuis les élections de mars 2014. **Notre volonté de communiquer et de vous tenir informés** est pourtant toujours présente. Seules la mise en place d'une nouvelle équipe, la coordination de nos responsabilités et de nos actions avec la Communauté de Communes du Centre Médoc, la complexité sans cesse croissante de la gestion de nos collectivités sont la cause de ce silence.

Aujourd'hui, nous reprenons « le fil rouge » tracé après chaque conseil municipal. Cependant, dans un souci d'économie, cette lettre d'information municipale fera l'objet de deux parutions en avril et septembre. Le bulletin annuel, régulièrement diffusé en décembre, complétera les informations de l'année et les décisions du dernier conseil municipal. Toujours dans ce même souci de bonne gestion, **l'ensemble de ces documents**, rédigé et mis en page par les services administratifs, sera distribué dans vos boîtes aux lettres, **par les élus volontaires.**

Bien que les **procès-verbaux des conseils municipaux soient affichés ou mis en ligne** sur notre site www.saint-laurent-medoc.com, nous souhaitons ainsi établir avec chacun d'entre vous un véritable lien vous permettant de mieux comprendre les décisions prises.

Très cordialement

Jean-Marie FERON, Maire
Président de la CdC Centre Médoc

Conseil Municipal du 26 février 2015

Le **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES** ne fait pas l'objet d'un vote et pour l'exercice 2015, a présenté les points suivants :

- ♦ **La nouvelle diminution des concours financiers de l'Etat** aux collectivités locales est évaluée à 105 900€ pour 2015 et s'ajoute à l'effort déjà demandé en 2014 de 30 500€.
- ♦ **Les taux d'imposition des taxes locales** ne seront pas modifiés mais la revalorisation forfaitaire des valeurs cadastrales, fixé par l'Etat à 0,9%, générera une majoration des dites taxes.
- ♦ **La revalorisation des salaires des agents de catégorie C** et l'évolution normale des carrières de nos agents, entraîneront une majoration de la masse salariale de 20 000€.

- ♦ **Dans le cadre du service commun mis en place par la CDC** pour l'instruction des permis de construire, un agent de la commune de Pauillac et un de St-Laurent seront mis à disposition chacun pour 50% de son temps et pour une année à compter du 1° juillet prochain.
- ♦ **Une étude des critères d'attribution des subventions** sera réalisée, prenant en compte les efforts fournis par la collectivité pour la vie associative (mise à disposition des locaux, prise en charge de l'entretien...) mais également les objectifs des dites associations.
- ♦ **Les grandes lignes de la section d'investissement** ont été présentées dans le cadre de ce DOB. Elles seront reprises d'une manière plus précise dans le cadre de la présentation du budget primitif.

VENTE de BOIS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté le programme d'assiette des coupes de bois pour 2015, présenté par l'Office National des Forêts comme suit :

• éclaircies:	936 m3	⇒	29 040€
• coupes sanitaires:	312 m3	⇒	6 240€
• coupes rases :	3 449 m3	⇒	96 572€
• feuillus :	127 m3	⇒	1 521€

Soit un montant total de ⇒ 133 373 €

En parallèle, des travaux de reboisement seront effectués avec l'assistance de l'ONF pour une somme approximative de 70 000€.

ECOLES

Dans le cadre de l'agrandissement du restaurant scolaire, une subvention d'un montant de 72 500€ sera sollicitée auprès du conseil départemental. La construction d'une 9^e classe est également décidée et fera aussi l'objet d'une demande d'aides.

DIVERS :

- Situé en bordure de la piste de Sénajou, le terrain cadastré VE 62, d'une surface de 220 m2 sera vendu à M. VI-DEAU pour la somme de 3 000€.
- Situé au lieu-dit « Le Verdels », desservi par la rue du Couynieu, ce nouveau lotissement est dénommé « Le Clos des Ruchers » desservi par la rue « Etienne de la Boétie ».

Le projet d'airpark ayant fait l'objet d'un article dans la presse, n'était pas recevable puisqu'il reposait sur des parcelles classées au PLU en zone réservée à l'installation de la ferme photovoltaïque. Pour ce projet, le permis de construire est en cours d'étude et la promesse de bail est toujours d'actualité.

Le bâtiment face à la RPA Aymar ACHILLE-FOULD, fait l'objet d'une réflexion, avec LOGEVIE, pour la réalisation d'une maison intergénérationnelle.

Conseil Municipal du 13 avril 2015

EXCEDENT GLOBAL 2014 avec RAR*	COMMUNE	FORÊT	RENOVATION BATIMENT	OFFICE de TOURISME	EAU	ASSAINISSEMENT	ENSEMBLE
*Restes à réaliser	588 657,13	131 744,44	21 533,29	164,28	94 968,01	-3 403,66	833 693,49

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 des budgets principal et annexes, conformes aux comptes de gestion, ont été étudiés en commission des finances.

Sous la présidence de Gilles DELAGE, doyen d'âge, ils ont été approuvés à la majorité des membres présents, MM. SIRIEIX et DURET, Mmes BEAUPUY et MARTIN-FREYSSINET s'abstenant, Mme FOURNIER et M. GIANELLI étant absents.

VOTE des TAUX des TAXES LOCALES : Sans majoration par rapport à l'an passé, ces taux sont les suivants :

Taxe d'habitation:	14,42%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,82%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	59,24%

BUDGET PRIMITIF :

Le budget principal, reprenant les lignes tracées lors du débat d'orientation budgétaire présente la section de fonctionnement qui s'élève à 4 211 369,74€.

Quelques précisions complémentaires sont données

L'excédent de fonctionnement de 2014 est affecté à la section d'investissement pour 390 000€ majoré de 50 000€ prélevé sur l'exercice 2015. Une somme de 38 074€ est inscrite en dépenses imprévues pour permettre, si besoin est, de répondre à des besoins plus importants que prévu.

La couverture de la forêt sera intégrée dans le cadre de la renégociation en cours des contrats d'assurance.

La section d'investissement s'élève à 2 884 211,61€.

Elle inscrit les programmes suivants financés par :

440 000€ :	section de fonctionnement,
575 000€ :	subventions d'état, conseil général et régional
130 000€ :	FCTVA (Fonds de Compensation de TVA)
120 000€ :	taxes d'aménagement
100 000€ :	mécénat pour l'église du bourg
70 000€ :	vente d'un terrain à Benon

Compte-tenu de l'extinction, étalée sur 3 ans, d'annuités d'emprunt pour une somme de 63 000€ et des taux d'intérêt actuels particulièrement bas, un emprunt de 1 300 000 € sera contracté sans alourdir les charges de la commune.

Après une déclaration du groupe « Ensemble pour Saint-Laurent » - qui est retranscrite intégralement sur le procès-verbal officiel de la séance –et réponse donnée par M. le Maire, le budget principal est adopté à la majorité des membres présents.MM. SIRIEIX et DURET, Mmes BEAUPUY et MARTIN-FREYSSINET votent contre.

Liste des programmes de la section d'investissement 2015

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une étude approfondie en commission

- ♦ Logiciel comptabilité
- ♦ Aire de jeux des Trinitaires
- ♦ Toiture de l'école élémentaire
- ♦ Agrandissement du restaurant scolaire
- ♦ Acquisition de préfabriqués du périscolaire
- ♦ Agrandissement du cimetière du bourg
- ♦ Aménagement du cimetière de Benon
- ♦ Restauration des cloches de l'église de Benon
- ♦ Réfection de la toiture du COSEC
- ♦ Rénovation de la salle du conseil municipal
- ♦ Toiture du local des archives
- ♦ Réfection du patio de la poste
- ♦ Chemins de randonnée (Tracé des Celtes)
- ♦ Voirie (rte de Mourlan et aménagement du bourg)
- ♦ Enfouissement des réseaux (rue M. Bourguedieu)
- ♦ Phyto 0 (matériel et travaux divers)
- ♦ Matériel informatique des écoles
- ♦ Abris de jardins et divers
- ♦ Panneaux de signalisation
- ♦ Travaux 4ème tranche de l'église du bourg
- ♦ Construction 9ème classe à l'école maternelle
- ♦ Réfection assainissement et poste de relevage

Les budgets annexes 2015

	FORET	RENOVATION BATIMENTS	EAU	ASSAINISSEMENT	OFFICE de TOURISME
Section de fonctionnement	140 584,01€	42 418,86€	77 117,78€	91 727,78€	44 164,28€
Section d'investissement	75 256,80€	23 872,94€	180 455,09€	55 660,02€	0

Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité des présents, à l'exception du budget de l'Office de Tourisme approuvé à la majorité, G.SIRIEIX, M-O.BEAUPUY, D.DURET, et N.MARTIN-FREYSSINET votent contre.

CREATION d'un SERVICE d'URBANISME COMMUN.

Comme évoqué lors du DOB, à l'unanimité des membres présents, la création de ce service, appelé à remplacer la DDTM pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, est décidé à compter du 1er juin 2015. Ce service commun intègre la mise à disposition pour 50% d'un agent du service d'urbanisme de St-Laurent ainsi qu'un agent de Pauillac; il fera l'objet d'un paiement à l'acte par les communes concernées au profit de la CDC.

DISSOLUTION du SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'IME /CAT du Médoc

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a émis un avis favorable pour le transfert à l'ADAPEI de l'ensemble des biens meubles et immeubles, de l'actif et du passif ainsi que des archives et documents divers qui seront conservés dans les archives de la mairie de St-Laurent-Médoc.

DIVERS

- * Pour représenter la commune au sein de la CDC dans le cadre de la Commission Locale des Charges Transférées, J. FISCHER est nommée titulaire et G. PEYRE suppléant.
- * Par bail emphytéotique de 30 ans, le lot n°4 de la parcelle cadastrée AP 255, d'une surface de 300 m2, située au lieu-dit Bouzac, en bordure de la piste de l'aérodrome sera louée à M. ROSA pour la somme annuelle de 1 000 €.